

SYNDICAT DES HOSPITALO-UNIVERSITAIRES



Pr Guillaume CAPTIER

Président

le SHU
syndicat des hospitalo-universitaires

Le syndicat des hospitalo-universitaires (Le SHU) a pour but de défendre les intérêts professionnels, matériels et moraux de ses membres, de favoriser les contacts et d'assurer la coordination sur le plan national entre ses membres et toutes les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques intéressées, ainsi que de promouvoir en général toutes les questions ayant trait aux responsabilités universitaires et hospitalières de ses membres.

Plus simplement, il s'agit de défendre le statut hospitalo-universitaire avec sa mission unique des trois fonctions indissociables que sont l'enseignement, la recherche et le soin.

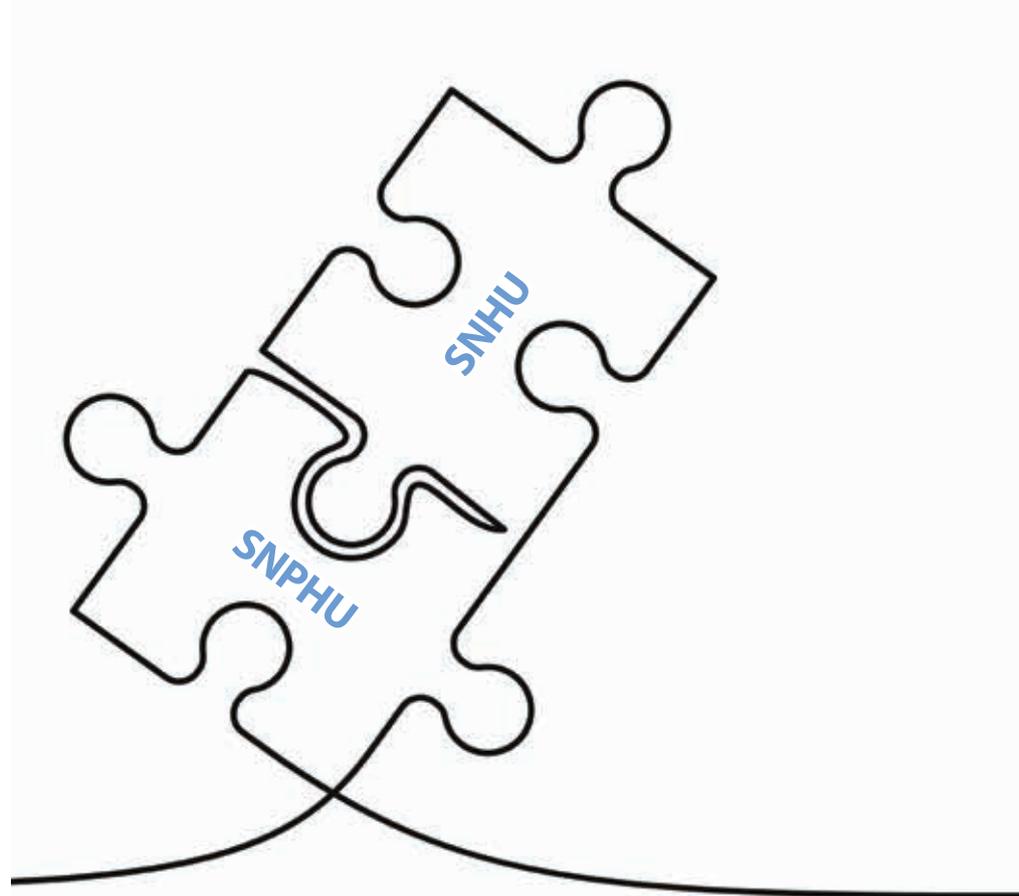
À l'échelle des membres, c'est la défense et l'amélioration de leurs droits et à l'échelle nationale, c'est la promotion d'un modèle unique d'excellence dans la recherche et la formation en santé.

Le statut hospitalo-universitaire a été créé par l'ordonnance du 30 décembre 1958, dont l'essence était de développer la recherche médicale. Après plus de 60 ans d'existence, le statut hospitalo-universitaire est régi à présent par le dernier décret en date, celui du 13 décembre 2021, avec un statut unique pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques. À ce titre, Le SHU est le seul syndicat professionnel 100 % hospitalo-universitaire, que l'on soit titulaire ou non et pour les trois disciplines historiques, mais aussi ouvert à l'émergence des disciplines hospitalo-universitaires à venir dans le domaine de la maïeutique, des soins infirmiers et de la rééducation. L'hôpital "universitarisé" est ce formidable outil de formation pluridisciplinaire et pluri-professionnelle qui est défendu par Le SHU.

Le SHU actuel est né en 2019, à la suite du rapprochement de deux syndicats historiques œuvrant en faveur des hospitalo-universitaires : le Syndicat National des Professeurs Hospitalo-Universitaires (SNPHU) et le Syndicat National des Hospitalo-Universitaires (SNHU). Le SNPHU, syndicat d'hospitalo-universitaires titulaires, avait été créé en 1972 à Paris avec très tôt, le sentiment de devoir promouvoir ce statut et d'être un interlocuteur naturel des institutions dans un esprit de dialogue avec les autres organisations syndicales. Le SNHU a été créé en 1982, faisant suite à l'Association Nationale des Chefs de Travaux et Assistants des Universités Médicales. Cette association est née au début 1981, quelques mois avant les élections présidentielles. Quelques personnes, essentiellement des élus du CNU, avaient été à l'origine de cette aventure, motivées par la carrière déplorables des Chefs de Travaux et la modicité des émoluments hospitaliers de l'époque. Le nouveau syndicat prend très vite une place impor-

tante et participe activement à la négociation des statuts des Hospitalo-Universitaires publiée en février 1984 (remplacé désormais par le décret 2021-1645). Dans les années qui suivent, Le SNHU s'emploie à négocier avec le gouvernement l'amélioration des statuts et obtient de nombreuses modifications du décret fondateur dans le sens d'un raccourcissement de la carrière hospitalière et de la majoration des émoluments. Les principales acquisitions de ces deux syndicats ont été l'obtention de la couverture sociale maladie sur les émoluments hospitaliers (accords de 2003), l'amélioration des conditions de l'autorisation d'absence et des congés pour missions ainsi que l'abondement des établissements hospitaliers pour constituer une retraite sur la part hospitalière, récemment déplafonnée, et qui représente la première étape de la demande du SHU de l'accession à une retraite sur les émoluments hospitaliers des hospitalo-universitaires, afin de corriger cette injustice historique.

Après plus de 40 ans de lutte syndicale commune, il était tout à fait logique que les deux syndicats se rapprochent pour former le 1^{er} syndicat des Hospitalo-Universitaires : plus nombreux, la voix des HU porte plus loin, est entendue et écoutée. Naturellement, prolongeant l'appartenance historique du SNHU et du SNPHU à l'INPH, Le SHU est adhérent à l'INPH, intersyndicale représenta-



tive et active. Ainsi, Le SHU peut faire entendre ses revendications auprès des deux ministères de tutelle, celui chargé de la Santé et celui chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Depuis toujours, la revendication principale porte sur l'amélioration de la retraite des hospitalo-universitaires qui est historiquement faible (taux de remplacement inférieur à 30 %). L'inclusion des émoluments hospitaliers dans le système de retraite de l'état des HU est un sujet majeur d'actualité. Des revendications plus récentes, comme la prise en compte de la pénibilité de la permanence des soins ou le temps de travail avec un ajustement à 10 demi-journées hebdomadaires au lieu de 11, témoignent de l'adaptation du SHU, syndicat à l'écoute des plus jeunes générations qui

aspirent à un exercice différent sans compromettre l'excellence, en renforçant les équipes HU en sachant que les effectifs nationaux sont stationnaires depuis plus de 20 ans. Enfin, l'obtention d'un statut unique hospitalier, avec une grille de rémunération identique pour les PU-PH et les MCU-PH, est un objectif constant pour les élus des hospitalo-universitaires.

L'excellence de la formation articulée autour d'une mission unique comprenant de manière indissociable le soin, l'enseignement et la recherche est intrinsèque au nouvel environnement de travail au sein des hôpitaux universitaires et justifie l'ensemble du programme porté par Le SHU.



Information et contact

<https://www.le-shu.fr/>

